



**Fédération
des Travailleurs
de la Métallurgie CGT**

Case 433 - 263, rue de Paris
93514 Montreuil cedex

Tél : 01.55.82.86.12

@ : stephane.flegeau@ftm-cgt.fr

Montreuil, le 16 octobre 2025

Ministère de l'Industrie de l'Economie, des finances et de la
Souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'Energie
Monsieur le Ministre

Roland LESCURE

139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

**Lettre recommandée avec A.R
1A 169 020 8312 6**

Monsieur le Ministre,

Nous vous informons par ce courrier que **la CGT n'est pas signataire du contrat de filière du CSF « Industrie Électronique » (2025-2028)**. Cette décision lourde, issue d'un processus démocratique interne, a toutefois été prise en conscience et mûrement réfléchie.

Notre syndicat a suivi les travaux du CSF depuis sa création en 2018 et, malheureusement, ce que nous observons et dénonçons depuis sa mise en place n'est en aucun cas corrigé au sein de ce troisième contrat de filière. Ce dernier, comme les précédents d'ailleurs, est une succession de bonnes intentions, ainsi, pour notre syndicat, **les mêmes causes produiront malheureusement les mêmes effets**.

Comme nous le constatons amèrement chaque jour, toutes et tous, l'industrie en France est en grande difficulté depuis plusieurs décennies. Les annonces de plans de licenciements et de fermetures d'usines qui se succèdent actuellement confirment cette situation. **La filière électronique, pourtant considérée comme stratégique, et régulièrement mise en avant, n'est aucunement épargnée par l'actualité.** Les plans de suppressions d'emplois auxquels elle a à faire face (Eolane, Asteelflash, ATOS, ST Microelectronics...) ne sont que la suite logique d'une lame de fond qui a fait reculer la France et l'Europe au sein de notre filière depuis bien longtemps, mettant ainsi aujourd'hui en réel danger notre souveraineté.

On ne soigne pas correctement un malade sans un diagnostic préalable poussé et sans analyser les conséquences des traitements administrés précédemment.
Quid de la valeur ajoutée concrète du CSF Électronique depuis 2018 pour le tissu industriel de notre filière ? Votre ministère est en droit d'exiger un bilan objectif et indépendant des actions menées à la suite des travaux de cette instance.

Ainsi, il est primordial qu'avant toute chose, **un état des lieux** poussé de la filière soit élaboré par **des instances indépendantes** puis discuté au sein de notre CSF et avec les représentants de l'État pour partir d'un **constat partagé**. Nous avons besoin d'une **cartographie des**

« forces en présence », mais également de recenser les besoins et les lacunes actuelles. Il est nécessaire d'identifier, entre autres, les besoins des autres filières industrielles dont ceux liés à la politique publique (santé, transport, télécommunication...) afin de (re)localiser intelligemment la production. **Sans ce préalable INDISPENSABLE, notre CSF continuera à n'avoir de « STRATÉGIQUE » que le nom.**

Nous souhaitons insister sur le fait que **la filière électronique intègre non seulement la microélectronique mais également la sous-traitance et l'assemblage**. Cet édifice a été fragilisé par des années de ventes à la découpe des grands groupes historiques et des délocalisations (avec ou sans revente). C'est pourquoi les sous-traitants sont actuellement en grande difficulté. Or aucune solution concrète n'émerge pour pérenniser et développer leurs activités pourtant clés pour la filière (PCB, assemblage...). Des plans d'investissement appuyés par l'Etat, conditionnés socialement et environnementalement, devraient être rapidement mis en place en promouvant les partenariats entre donneurs d'ordres et sous-traitants (*joint-venture*). Le partenariat envisagé entre Thalès et Radiall, avec l'appui du géant taiwanais Foxconn pourrait devenir un cas d'école et la présence de représentants de ces deux entreprises françaises serait d'ailleurs pertinente pour nos travaux.

Le partage de la valeur ajoutée au sein de la chaîne de valeur entre donneurs d'ordres et sous-traitants doit également être interrogé. Avec le développement combiné de l'automatisation, de la robotisation et de l'IA, la (re)localisation de nouvelles activités ainsi que le rapatriement de séries de plus en plus grandes, devient pertinent économiquement et socialement au-delà des aspects primordiaux de souveraineté.

Nous observons que les rapports de forces existants, de fait, entre les entreprises au sein de cette chaîne de valeur de la filière électronique (donneurs d'ordres / sous-traitants, clients / fournisseurs) sont reproduits au sein du CSF et pèsent négativement sur le fonctionnement de cette instance. C'est pourquoi la CGT propose depuis de nombreuses années **la mise en place d'une gouvernance tournante** ainsi que l'élaboration de **règles de fonctionnement basées sur la consultation démocratique** (= vote) des membres du bureau pour les prises de décisions.

Comment imaginer une mutation de nos filières industrielles ainsi que des CSF qui soient réellement forces de propositions en donnant systématiquement la présidence de l'ensemble de ces instances aux principaux donneurs d'ordres des filières considérées ?

Dans notre cas et depuis la création du CSF électronique, STMicroelectronics a la main sur l'instance, ce qui est forcément une position confortable pour défendre ses intérêts auprès des acteurs publics et faire avancer sa propre stratégie. Pour rappel, cette entreprise, fleuron européen des semiconducteurs et de l'industrie française, est pointée du doigt pour sa politique d'évitement fiscale (moins de 100 000 euros en impôt sur les sociétés payés en France en 2023...) tout en bénéficiant de subventions publiques très importantes, à savoir 487 millions d'euros d'aides publiques en 2023 à comparer aux 648 millions d'euros de dividendes et de rachat d'actions destinés à ses actionnaires en 2024. En parallèle, des activités industrielles vont être délocalisées de la France vers l'Asie (le site de Tours est durement touché, et pour le site de Crolles la situation semble moins rose que celle communiquée par STMicroelectronics car le besoin en personnel pour les nouvelles activités et l'usine de Crolles 300, est faible comparé au personnel dont l'activité est supprimée).

De plus, STMicroelectronics a annoncé que mille emplois seront supprimés en France, alors que dans le cadre du projet Liberty, l'Etat s'est engagé à verser une subvention jusqu'à 2,9

milliards d'euros avec un engagement de STMicroelectronics de créer mille emplois... Ainsi notre syndicat vous interroge :

Peut-on imaginer que la stratégie décidée par la Direction et validée par le Conseil de Surveillance de STMicroelectronics ne soit pas complètement alignée avec les intérêts globaux de notre filière censés être débattus au sein de notre CSF ? Si cette réponse est positive, comment comptez-vous concrètement y remédier ?

En plus d'un problème évident d'exemplarité de cette entreprise clé pour notre filière, cela illustre l'incapacité de l'État, même lorsqu'il est actionnaire, à peser sur les décisions prises par les grands acteurs privés et à conditionner efficacement les aides publiques. **Alors que la transparence et l'utilisation de ces aides publiques est au cœur des débats actuellement, le CSF, à travers les organisations syndicales, pourrait constituer une instance pertinente pour participer à ce contrôle nécessaire.** Ce dernier pourrait être mené en parallèle et localement par les CSE des entreprises concernées. De nouveaux droits sont nécessaires pour ces CSE, telles qu'une information-consultation au préalable de chaque subvention publique pour un projet, et une commission de suivi et de contrôle des subventions (évaluant l'avancement des projets subventionnés, les montants reçus et le restant à allouer par projet, ainsi que l'état des engagements pris par l'entreprise).

Contrairement aux idées fausses souvent diffusées sur le sujet, la conditionnalité des aides imposées de manière drastique de l'autre côté de l'Atlantique dans le cadre de l'*US Chips and Science Act* n'a en aucun cas freiné les investissements aux Etats-Unis (à minima supérieurs de deux fois aux investissements au sein de l'UE). À l'inverse l'échec de l'*European Chips Act* (résultats largement en deçà des objectifs fixés / cf. rapport récent de la Cour des comptes européenne) montre que l'absence de conditionnalité ne suffit pas à attirer davantage les investissements en Europe et en France.

Nos préconisations concernant les axes à développer sur les critères d'éligibilité aux aides publiques (nationales et européennes) sont les suivantes :

- **Emploi et conditions de travail** : effectifs, taux de précarisation des emplois, participation à la mise en place de filières de formation ouvertes à tout l'écosystème...
- **Partage de la valeur ajoutée** : améliorer les mécanismes de partage de la valeur envers les salariés, clause de réinvestissement des bénéfices en Europe...
- **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)** : clause de réduction des émissions de gaz à effet de serre, engagements chiffrés et normés en matière de recyclage de l'eau, hausse du nombre de salariés avec droit de vote au sein du Conseil d'Administration...

Même si vous aurez bien compris que notre organisation syndicale ne veut pas être cantonnée aux seuls aspects sociaux des travaux du CSF, **la dimension formation est cruciale pour notre filière dans un contexte de perte d'attractivité de l'industrie en générale auprès des jeunes générations.** Les salaires souvent trop bas, la déqualification permise grâce à la mise en place de la Nouvelle Convention Collective Nationale (NCCN) ainsi que la dégradation de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail au sein de nos entreprises y sont pour beaucoup.

Même si le groupe de travail dédié est sûrement le plus actif au sein du CSF, nous constatons que **la plupart des grandes entreprises ne jouent pas le jeu de la coopération.** Malheureusement, entre ces dernières, nous observons plutôt une concurrence significative témoignant d'une vision court-termiste sur un marché de l'emploi déjà contraint ce qui engendre des conséquences négatives pour la filière.

Ainsi nous avons pu constater qu'au sein de l'écosystème grenoblois, les deux principaux employeurs de la filière (STMicroelectronics et SOITEC) ont développé leurs propres filières de formation pour pallier la pénurie sévère de techniciens de salle blanche. Ces solutions mises en place à petite échelle sont inefficaces et largement insuffisantes pour répondre aux besoins. De plus, elles ne peuvent pas profiter à l'ensemble de l'écosystème, à savoir des entreprises plus modestes également demandeuses. Alors que la CGT a alerté le CSF sur le sujet et a travaillé localement (rectorat, université, entreprises...) pour qu'un projet ambitieux puisse émerger avec des retours unanimement positifs, **il est nécessaire que l'Etat s'empare du sujet et impose que des travaux concrets soient menés pour le bénéfice de tous (employeurs, futurs employés, acteurs académiques de la formation)**.

Ce dernier exemple autour de la formation illustre **la nécessité de revoir complètement le fonctionnement du CSF, de définir des règles claires, d'attribuer des moyens et que les représentants de l'Etat soient beaucoup plus présents pour promouvoir voire imposer si nécessaire** (via la conditionnalité de certaines aides par exemple) **un réel travail de filière au sein de ce CSF**. **Aucune transition significative de notre appareil productif pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux n'aura lieu sans la planification de nos activités et de nouveaux projets majeurs, sans une coopération renforcée entre les acteurs nationaux / européens et, enfin, sans un Etat stratège.**

Aujourd'hui le CSF Électronique est dépourvu de budget propre (!) et une large partie de ses travaux tournent autour de la communication et du lobbying patronal (attractivité de la filière, stands dans des salons...). **Cette instance n'a clairement pas de valeur ajoutée suffisamment conséquente pour notre filière**. Le contexte très compliqué auquel est confronté la plupart de nos entreprises, notre perte évidente de souveraineté sur des productions clés ainsi que l'échec en cours de l'*European Chips Act* dont le volet électronique de France 2030 est le pendant national, nous impose, à toutes et à tous, une remise en cause rapide.

Pour conclure, l'État doit donc dès à présent jouer son rôle pour créer les conditions favorables à notre réindustrialisation sur cette filière transverse dont dépendent nos filières en aval. De notre côté, comme vous le savez, vous pouvez continuer à compter sur la CGT pour travailler de manière volontariste sur la politique industrielle de notre Pays et continuer à être force de propositions.

Veuillez agréer, Monsieur, nos sincères et respectueuses salutations.

Pour la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie



Stéphane FLEGEAU
Secrétaire Général